

Aménager ses espaces publics

Le mobilier communal un enjeu d'aménagement



Le vocable "mobilier urbain" que nous avons volontairement nommé "mobilier communal" du fait du caractère essentiellement rural du territoire de l'Eure-et-Loir peut se définir par l'ensemble des objets ou dispositifs publics ou privés installés dans l'espace public et liés à une fonction ou à un service offert à la collectivité.

On citera par exemple : **banc, corbeille à papier, borne, potelet, barrière, socle à vélo, grille d'arbre, bac à végétal, fontaine, pompe à eau, abri-voyageurs, pergola végétale, jeux d'enfants, lampadaire, cabine téléphonique,**

panneau publicitaire et de signalisation, support d'information, etc.

Tous ces éléments répondent à de multiples besoins liés à l'usage de l'espace public et peuvent contribuer à lui donner une réelle convivialité. Ils doivent être pris en compte dès la conception d'un projet pour intégrer au mieux l'ensemble des objectifs recherchés et non pas être un palliatif.

Ces composantes très variées de l'espace public sont mises en place par différents intervenants aux logiques parfois contradictoires (communes, gestionnaires de voirie et concessionnaires de réseaux). La maîtrise d'un aménagement d'espace public nécessite une volonté communale forte pour contrôler la cohérence des interventions. Une approche d'ensemble sur un territoire donné, conduite sur le long terme, est garante de qualité.

Le choix du mobilier est important en soi car il participe à l'identification d'un village ou d'un quartier. Par ses formes, ses matériaux, ses couleurs et son implantation, il peut devenir un véritable élément de repère.

Ce cahier propose des éléments de réflexion pour favoriser une meilleure intégration du mobilier communal autant dans les espaces publics existants que dans les aménagements projetés. Il donne également certains critères pour que le choix du mobilier soit le mieux adapté.

Nota : Les abri-voyageurs ont été évoqués dans un précédent numéro et les éléments destinés à l'éclairage public et à la mise en lumière feront l'objet d'un cahier spécifique.

Publication du C.A.U.E.
d'Eure-et-Loir

Comité de pilotage :

- Association des Maires
- C.A.U.E.
- Conseil Général
- D.D.E.
- S.D.A.P.

Membres invités :

- Maire de Beaumont-les-Autels, Maire et Adjoint du Coudray
- Pays du Perche



Du projet...

Le mobilier, une composante à part entière de l'espace public

Se rencontrer, se déplacer, s'abriter, stationner en sécurité, s'asseoir, se débarrasser de ses déchets, attendre, traverser en sécurité, s'éclairer la nuit, se repérer, ... autant de moments de vie que le mobilier peut favoriser.

Outre sa fonctionnalité, le mobilier peut jouer différents rôles dans un espace public :

- Bien choisi (qualité de ses formes et de ses matériaux) et bien implanté, il est un élément de valorisation de l'environnement.
- Par ses formes, matériaux, couleurs, la répétition des éléments, il a un rôle de repère qui contribue à la lisibilité des espaces.
- Par sa mise en scène, il peut favoriser l'organisation et la hiérarchisation des espaces (alignement, partage de l'espace, pôle d'attraction, limite...).

Il est primordial de le prendre en compte le plus en amont possible dans toute réflexion d'aménagement.

En effet, un élément rapporté après coup est le plus souvent cause de coûts supplémentaires et donne souvent un résultat insatisfaisant.



Nogent-le-Phaye

Le banc en pierres valorise l'environnement de cette petite place



La Ferté-Vidame

Les bornes en pierres marquent l'entrée du château

Réaliser un diagnostic avant toute intervention

Analyse du lieu et de son fonctionnement

Il s'agira de recueillir un maximum d'informations sur le lieu d'intervention afin de les prendre en compte et d'identifier ses caractéristiques : relevés de voies, des végétaux, des matériaux de sols, des mobiliers, des réseaux divers, des données climatiques, des particularités spécifiques du lieu ; mais aussi de faire un inventaire des usages existants.

Recensement des futurs usages

Il est indispensable d'évaluer quels services ou fonctions il faudra offrir dans cet espace. Il s'agira d'imaginer comment sera vécu le lieu, afin de répondre au mieux aux besoins des usagers.

Penser par exemple que les personnes âgées ou gênées dans leurs déplacements auront besoin de se reposer le long de leur parcours : il faut donc prévoir des éléments pour s'asseoir. Ce peut être des bancs mais également d'autres mobiliers à usages multiples, tel un muret bas. Relever aussi les usages plus occasionnels, comme le marché ou la fête foraine et énumérer les équipements ou configurations qu'ils nécessitent. Interroger les usagers sur leurs problèmes et leurs attentes peut également enrichir le futur projet.



Favoriser l'attente à la sortie de l'école par l'insertion d'une banquette dans le mur de clôture permet de créer un point de rencontre convivial. Pour que le confort soit réel, il faut veiller aux aspects climatiques : se protéger du vent ou du soleil, éviter aussi les endroits trop peu ensoleillés

Favoriser l'accessibilité de l'espace public

Limiter l'encombrement de l'espace public et pour le moins "ranger" les objets qui le composent, contribue également à rendre plus accessible l'espace à tout un chacun. Notamment, les personnes à mobilité réduite (handicapés, personnes avec un landau, etc.) doivent pouvoir se déplacer en tous lieux.

Le premier dispositif nécessaire à une bonne accessibilité est l'abaissement des trottoirs au niveau des passages piétons.

Au-delà, faut-il encore que les trottoirs soient suffisamment larges et qu'ils ne soient pas encombrés de mâts et objets divers.

Pour que chacun puisse se guider et s'orienter, il est indispensable de prévoir une information lisible par tous (enfants, personnes en fauteuil roulant...).

D'autres problèmes doivent également être pris en compte : une personne malvoyante ne doit pas rencontrer de mobilier non repérable avec sa canne. Éviter les éléments en porte-à-faux ou alors les positionner pour qu'ils ne constituent pas un obstacle dangereux.



Afin d'éviter que l'espace de la rue ne devienne un véritable parcours d'obstacles pour certains usagers, leurs difficultés doivent être prises en compte en amont de l'aménagement. Il faudra maintenir la continuité et le confort des cheminements pour tous

important

Les potelets et les bornes ou chasse-roues trop bas ne sont pas vus des automobilistes et sont aussi difficiles à détecter par la canne d'un malvoyant.

Mobilier ou immobilier

Une autre question à se poser est de savoir s'il est vraiment nécessaire de mettre en place du mobilier communal dans un espace donné. Une analyse du lieu permet souvent de trouver un traitement que l'on peut dire "immobilier" (c'est-à-dire non amovible) qui répond parfaitement à la fonction recherchée. Il est toujours préférable d'éviter de rapporter des objets : cela limite l'encombrement et permet de réaliser un aménagement bien intégré qui s'appuie sur la morphologie des lieux.



Illiers-Combray

Plutôt qu'une série de rambardes, la différence de niveaux est traitée par des emmarchements en brique qui permettent l'accès à la place et alternent avec les arbres. Le choix de la brique fait référence au bâti d'Illiers

G. H. BAILLY
architecte



Trizay-Coutretôt-St-Serge

C. BEAUDESSON
paysagiste

Cette banquette intégrée dans un renforcement de l'église, à proximité du porche permet aussi de délimiter un espace de plantation

...à la mise en place

Regrouper les objets ou services

Dans un même petit édifice, il est possible de réunir un abri-voyageurs, des sanitaires publics, un transformateur et/ou un appareil téléphonique, et/ou un panneau d'information. Le regroupement de ces services permet une meilleure insertion dans l'espace public. Un tel pôle de services peut aussi devenir un lieu de rencontre privilégié.

D'autres fonctions peuvent être regroupées : plutôt que de juxtaposer des mâts supports de différents éléments (d'éclairage, d'information, de signalisation...), il peut être opportun de les rassembler sur un support unique.



Thiville

Cet abri-voyageurs intègre un téléphone public ainsi que la signalétique et les informations du réseau de transport

F. FRIES
et V. PATRIMONIO,
paysagistes



Châteaudun

Cette borne, limitant l'espace des voitures dans un fonctionnement quotidien de la place, inclut également les prises de courant utilisées les jours de marché

Organiser l'espace à l'aide du mobilier

Il est important de tirer parti de la géométrie des lieux pour organiser l'implantation du mobilier. Notamment, la création d'alignements permet de libérer l'espace et de le rendre plus lisible. Cette configuration organise l'espace d'autant mieux qu'elle s'appuie sur un changement de matériau de sol.



Chartres

Les mobiliers contribuent à organiser la place. Il peut être intéressant avant de réaliser une implantation définitive de poser le mobilier à l'essai afin de vérifier le fonctionnement du lieu

un problème critique : la maîtrise de la circulation et du stationnement

Les dispositifs permettant de canaliser les automobiles et de les empêcher d'envahir les moindres espaces libres, même réservés aux piétons, sont des éléments incontournables des aménagements d'aujourd'hui. Plutôt que de rajouter des bornes, barrières ou potelets, d'autres façons de répondre au problème peuvent être trouvées : parfois planter un arbre est aussi efficace que de rajouter une borne. L'exiguïté de certaines voies peut conduire à prendre le parti de laisser l'espace mixte et ouvert, les usagers l'occupent alors librement.



Auneau

Dans tous les cas, le problème du stationnement doit être vu en trois dimensions. Un changement de revêtement ne suffira pas toujours à limiter l'accès des voitures.

Une double bordure dissuade les véhicules de monter sur le trottoir



Logron, cour de la mairie et de l'école : un exemple d'aménagement bien conçu



1 Traitement urbain pour les arbres : grilles d'arbres et corsets en acier



2 le coin des instituteurs : un banc en bois autour d'un arbre



3 Les tabourets : jeu et repos pour les écoliers



Autour de cette cour s'organisent la mairie, l'école et au-delà de la clôture, l'église et sa place. L'objectif de l'aménagement a été de recomposer l'espace de la cour qui regroupe deux usages : la mairie et l'école.

La façade de la mairie a été mise en valeur, son accès cadré et les arbres qui la masquaient ont été supprimés. Deux nouveaux arbres encadrent aujourd'hui la porte de la mairie et son parvis est traité par un marquage au sol différencié ▶ 1

L'éclairage se fait par deux appliques de part et d'autre de la porte de la mairie. Côté école, des jeux et lieux différents sont mis en scène. Les espaces de libre circulation sont maintenus (course des enfants, allée d'accès à la mairie).

On distingue un lieu de regroupement pour les instituteurs ▶ 2 et un autre pour les enfants ▶ 3 ainsi que des espaces de jeux ▶ 4

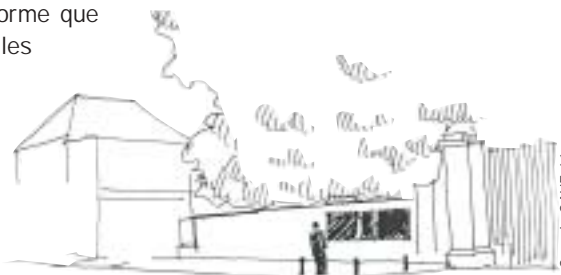
Mobilier de catalogue ou mobilier spécifique : l'exemple du Panneau Identitaire Communal des Pays du Perche d'Eure-et-Loir et de l'Orne

Les deux Pays Perche ont souhaité se doter d'un mobilier d'information pour promouvoir l'image des communes par une signalisation adaptée à l'accueil des visiteurs de passage ou de séjour et destiné à affirmer l'identité du territoire du Grand Perche par la valorisation de ses ressources. L'idée s'est imposée de fabriquer des objets spécifiques. Une réflexion préalable sur leur implantation a permis de préciser la forme que l'on souhaitait leur donner. La pose sur les murs a été jugée préférable. Mais comme cela ne sera pas toujours possible, deux modèles ont été développés, l'un mural, l'autre sur pied. Des préconisations seront également données pour l'aménagement des abords. Les mobiliers sont en fonte et s'inspirent des panneaux indicateurs mis en place à la fin du XIX^e siècle sur le département de l'Orne.



B. SAAS, architecte
photo : M. GANIVET

L'aspect de la finition sera celui de la fonte vieillie par oxydation



Croquis CAUE 61

L'objectif était d'avoir une très bonne lisibilité de l'information, tout en recherchant la meilleure insertion possible. Le cahier des charges de la conception de ces mobiliers intégrait une réflexion préalable sur les implantations dans les bourgs du Perche

Critères de choix pour un mobilier communal

Créer une harmonie entre les différents mobiliers



Le Coudray

A l'échelle d'une commune ou d'un quartier, il est intéressant de choisir un matériel homogène, aussi bien en ce qui concerne les matériaux que les couleurs et les lignes. Cette démarche améliorera la qualité globale des espaces publics communaux.

La ville du Coudray a aménagé son réseau de pistes cyclables avec un même mobilier (éclairage, bancs, corbeilles, barrières) identifié par une même couleur. La mise en place du réseau se poursuit depuis cinq ans. Grâce à la continuité de cette action, le vocabulaire développé suffit à signaler le réseau auprès des habitants sans nécessiter une signalétique particulière.

Choisir un mobilier de qualité pour faciliter la maintenance



Chartres

Choisir un mobilier de qualité est un enjeu important pour les communes en terme d'investissement et ensuite d'entretien. Economiser au départ sur un investissement peut s'avérer à long terme bien plus coûteux. Il est important de choisir des objets bien conçus, les principaux critères à prendre en compte sont : l'adaptation à la fonction, l'esthétique, la résistance au vandalisme (feu, casse, graffiti, entaille, affichage sauvage), la qualité des matériaux (solidité, pérennité, stabilité des couleurs), la prise en compte des contraintes climatiques (vent, écoulement de l'eau...), la facilité de pose, de dépose et d'entretien.

Ce modèle de corbeille est muni d'un protège-pluie. L'ouverture réduite limite les dimensions des déchets que l'on peut y déposer. Il est facile de protéger le bac intérieur par un sac plastique (recueil des liquides) sans que celui-ci soit visible.

Question de "style"

En milieu rural, il est courant d'envisager des choix plutôt traditionnels. Cependant, utiliser un matériel contemporain, sobre, dont les matériaux contrastent avec l'environnement, peut contribuer à mettre celui-ci en valeur de façon inattendue. Par exemple, un abri-voyageurs aux parois vitrées se fond dans l'environnement d'un bourg ou dans un milieu naturel.



Trizay-Coutretôt-St-Serge

Banc et corbeille contemporains dans un contexte de bourg ancien



Saint-Denis-Les-Ponts

Abri-voyageurs aux parois vitrées s'intégrant bien dans son environnement végétal



X. de RICHEMONT,
scénographe

Nogent-le-Rotrou

Plaque de signalétique d'interprétation en acier peint qui se décline et ponctue la visite du parc du Château Saint-Jean

trouver une alternative à l'implantation de jardinières

La végétalisation et le fleurissement des lieux permettent d'apporter un décor qui agrémentent les espaces. Cependant, il est toujours préférable de trouver des solutions où la plantation puisse se faire en pleine terre, afin d'éviter de rapporter des jardinières.



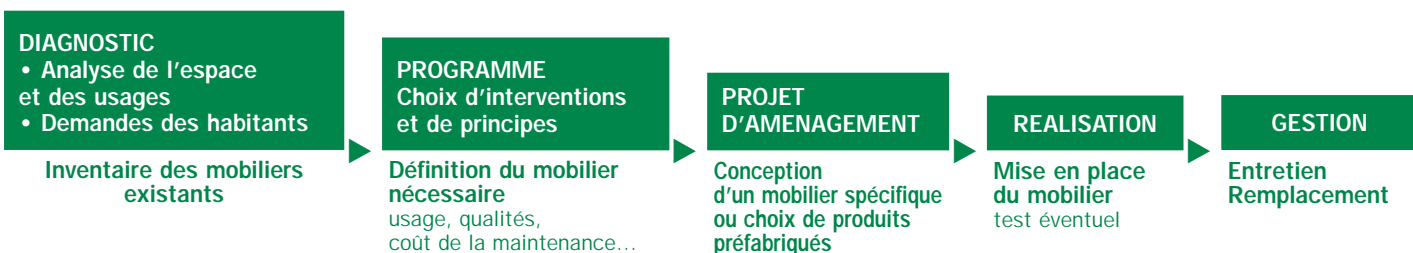
Montireau

Conserver une réserve de terre le long des façades permet de réaliser des plantations bien intégrées

élargir le choix en faisant appel à un conseil

Le CAUE ou le SDAP disposent d'une documentation que les communes n'ont pas eu nécessairement la possibilité de constituer. Prendre le temps d'un conseil et ouvrir ses possibilités de choix peut permettre aux élus de trouver le mobilier le mieux adapté.

Démarche et étapes successives



Réglementation

- Aux abords d'un édifice classé ou inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, le choix et l'implantation de mobilier doivent être soumis à l'Architecte des Bâtiments de France.
- Certains équipements doivent répondre à des normes de sécurité en matière de robustesse, stabilité et mise en œuvre. C'est le cas notamment des jeux d'enfants et des bancs publics. D'autres répondent à une réglementation spécifique : signalisation routière, panneaux publicitaires, enseignes et pré-enseignes.
- Le nouveau code des marchés publics définit des dispositions qui permettent aux maîtres d'ouvrage de traiter par des marchés passés sans formalités préalables (seuil de 90 000 euros HT) toutes les fournitures (type mobilier urbain, signalisation, etc.) pour un projet déterminé, aménagement de centre bourg par exemple.

Quelles subventions ?

Les financements sont ceux obtenus dans le cadre de l'aménagement d'un espace public :

- D. G. E. (Etat), Cœur de Village (Région), si le mobilier est inclus dans un projet global et Contrat de Pays selon les cas,
- Fonds de péréquation, Contrats Départementaux de Développement Rural (Conseil Général),
- Redistribution des amendes de police pour les petits aménagements qui améliorent la sécurité (Conseil Général)

Pour en savoir plus...

- Bibliographie :
 - Guide pour l'aménagement de voiries et d'espaces publics accessibles, Direction Générale de l'Urbanisme de l'Habitat et de la Construction, mai 2002
 - Guide du Mobilier des Bourgs du Perche, Parc Naturel Régional du Perche, SIAP et SIDTP (à paraître)
 - Charte de la signalisation d'intérêt local et de la publicité extérieure, DDE d'Eure-et-Loir et AM 28, juin 1998

Adresses utiles :

CAUE	02 37 21 21 31	APF (Association des Paralysés de France) délégation d'Eure-et-Loir	AFNOR (Association Française de Normalisation)
SDAP	02 37 36 45 85	02 37 28 61 43	01 41 62 80 00
DDE	02 37 20 40 91		

Rappel des précédents

- | | | |
|------------------------------------|-----------------------------|----------------------------------|
| n°1 . Le logement communal | n°3 . Les petits édifices | n°5 . Le lotissement résidentiel |
| n°2 . Le Point d'Apport Volontaire | n°4 . Les mares de villages | n°6 . Les entrées de bourg |



Illiers-Combray



Nogent-le-Rotrou



Anet

Conseil d'Architecture,
d'Urbanisme et de l'Environnement
d'Eure-et-Loir
6 rue Garola - 28000 Chartres
Tél. 02 37 21 21 31
Fax 02 37 21 70 08
e-mail : caue28@imagnet.fr
Directeur de la publication : S. Abdulac
Conception : A. Boyer
Graphisme : V. Vong
Crédit photos : CAUE
ISSN 1623 - 0183